

Adoption du budget 2017-2018 de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries

Québec, 16 août 2017 – Le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries (CSDPS) a adopté hier, un budget annuel de 337 M\$. Ce budget a pu prévoir une indexation légère du taux de taxe de 1,5 %, considérant l'autorisation ministérielle d'utiliser une partie des surplus accumulés, et ce, jusqu'à concurrence de 1,4 M\$.

« Au cours des dernières années, la CSDPS a subi 18,7 M\$ de réduction de la subvention associée à la taxe scolaire. Nous conservons un manque à gagner d'environ 3,5 M\$ pour la prochaine année scolaire. Comme les contribuables ont été sollicités par le passé, que notre territoire vit un contexte de croissance démographique important, et que notre souci est d'offrir des services éducatifs de qualité et diversifiés, le conseil des commissaires s'est assuré que tous les efforts ont été déployés pour limiter le plus possible l'augmentation de la taxe scolaire », explique M. René Dion, président de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries.

Une saine gestion

La CSDPS veut répondre aux besoins des nombreuses familles qui ont emménagé sur son territoire. Pour l'année scolaire 2017-2018, elle accueillera un peu plus de 1 000 nouveaux élèves. Cette hausse de clientèle aura un impact sur l'augmentation des dépenses.

Rappelons que la taxe scolaire sert à assumer les dépenses suivantes : gestion des établissements, frais d'entretien et de fonctionnement des bâtiments scolaires, transport scolaire, gestion du centre administratif.

« Le revenu de 56,7 M\$, généré par la taxe scolaire, est géré rigoureusement par notre organisation. À preuve, nos coûts d'administration essentiels pour le soutien des établissements scolaires sont de l'ordre de 3,6 %, et sont parmi les plus bas du secteur public. Nos contribuables doivent être rassurés quant à la saine gestion de ces fonds, qui favorisent la qualité de nos services éducatifs et qui optimisent la réussite de nos élèves », soutient M. René Dion.

De plus, nous continuons de valoriser des environnements sains, adaptés aux nouvelles pédagogies et technologies, inspirants pour les élèves, les familles ainsi que pour l'ensemble du personnel.

Les comptes de taxes seront acheminés par la poste dans les prochains jours. Le premier versement sera dû le 18 septembre prochain et le second, le 15 décembre 2017.

Après six ans de compressions budgétaires importantes, la CSDPS salue le réinvestissement en éducation de 2,7 M\$ sur son territoire du gouvernement du Québec.

La CSDPS comprend les arrondissements de Beauport et de Charlesbourg, une partie de l'arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Lac-Saint-Charles) de la ville de Québec ainsi que les municipalités des municipalités régionales de comté (MRC) de la Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans. À ce territoire s'ajoutent certaines municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier (Lac-Beaupré, cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, Sainte-Brigitte-de-Laval, Lac-Delage). Un peu plus de 26 000 élèves fréquentent ses établissements primaires, secondaires, spécialisés, de formation professionnelle et de formation générale des adultes.

BUDGET 2017-2018 *	
Analyse des dépenses par activité	
Enseignement (dépense directe dans les établissements)	49,2 %
Soutien à l'enseignement (gestion écoles, professionnels, soutien)	22 %
Services d'appoint (transport, services de garde)	12,7 %
Équipements (entretien, déneigement, chauffage)	5,3 %
Amortissement	4,3 %
Administration	3,6 %
Service de la dette	1,9 %
Activités connexes (déficience visuelle, production braille)	1 %

*** Près de 85% du budget est dédié aux établissements scolaires et en service direct aux élèves.**

Information :

Sylvie Jacques, régisseuse aux communications
418 666-4666, poste 4634